

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
3 Décembre 2018

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 3 Décembre 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné
Mélicca Gagnon

MM. Guy Gendron
Gilbert Marquis
Jean-Louis Roussel

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

147-2018

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

148-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement :

D'accepter les procès-verbaux du 5 novembre, du 15 novembre et du 26 novembre 2018.

LES COMPTES À PAYER

149-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gilbert Marquis et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix et vingt-sept (23, 590.27\$), ainsi qu'un montant de neuf-cent-trente-sept et vingt-neuf (937.29\$) adopté en séance. La liste des comptes payés d'avance au montant de sept-mille-huit-cent-soixante-huit et trente-cinq (7 868.35\$) incluant un montant de trois-mille-deux-cent-cinquante-quatre et soixante-cinq (3 254.65\$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MATAPÉDIA

150-2018

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé de M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement de :

1. Autoriser le Grand Prix cycliste de La Matapédia à utiliser les rues et routes de la municipalité de Saint-Noël lors de l'évènement du 10 août 2019 (contre-la-montre individuel) et ce tel que demandé par le ministère des Transports du Québec.
2. De déléguer, M. Daniel Carrier, maire à représenter la municipalité de Saint-Noël lors de la cérémonie de remise des médailles.
3. De s'assurer d'avoir le nombre de bénévoles nécessaires pour assurer la sécurité des cyclistes lors de la tenue de la compétition.
4. De demander une rencontre avec les responsables concernant la sécurité avant la course.

SUBSTITUT AU MAIRE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

151-2018

Deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge. L'article 116 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

L'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres.

1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149.

Ce dernier article sous-entend que le substitut d'un maire lors des séances du Conseil de la MRC n'est pas nécessairement le maire-suppléant, ni le deuxième représentant (pour Amqui, Causapsca et Sayabec). Conséquemment, c'est le substitut désigné par résolution du conseil municipal qui a le droit de siéger au Conseil de la MRC et d'y voter en remplacement du maire, et non le maire-suppléant.

Sur une proposition de M. Guy Gendron, appuyée par M. Jean-Louis Roussel, il est résolu

1. De nommer M. Gilbert Marquis à titre de maire-suppléant
2. De nommer M. Gilbert Marquis à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote

CLUB DE MOTONEIGES DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

152-2018

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Noël atteste que les traverses de chemins qui sont entretenues par le Club de Motoneigistes de la Vallée de la Matapédia dans les limites de la municipalité de Saint-Noël sont conformes à la signalisation routière.

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1

153-2018

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par Mme Johanne Gagné, et résolu unanimement

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **4 500.00\$**, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent **5 400.00\$**, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins **900.00\$** ;

Que la municipalité autorise Patrick Roy coordonnateur de la sécurité civil à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

DON - LA MAISON DES FAMILLES

154-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par Mme Marie-Pierre Leblanc et résolu unanimement de verser un montant de 25\$ pour le souper de Noël des personnes qui vivent de la solitude.

DON – SALON DES MOTS

155-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement de verser un montant de 25\$ pour le comité de financement du 9^e Salon des Mots de La Matapédia.

OFFRE DE SERVICES- MODIFICATION DES P.R.U.

156-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du service d'aménagement et d'urbanisme pour les modifications des P.R.U au montant de 726\$.

AVIS DE MOTION- ADOPTION DU BUDGET 2019

M. Guy Gendron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il y aura adoption du règlement # 193-2019, fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensation pour l'exercice financier 2019.

M. Guy Gendron

PROGRAMMATION DOSSIER TECQ 2014-2018

157-2018

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Marie Pier Leblanc et résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

158-2018

Objet : Le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

- Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;
- Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;
- Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;
- Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;
- Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;
- Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par Mme Marie Pier Leblanc, appuyée par M. Guy Gendron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Noël demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre

déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Ainsi, copies de la résolution ont été transmises aux personnes énumérées ci-dessus.

DÉPÔT DES CONTRATS DE 25,000\$

Dépôt des contrats comportant des dépenses de plus de 25,000\$

FORMATION EMPLOYÉ D'HIVER

159-2018

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement d'inscrire M. Sylvain Paradis pour une formation de 4 heures à l'école de formation Clermont Lapierre de Matane.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

160-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 30.

Daniel Carrier
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire